

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 01/10/15

CERTIFIÉ EXACT,

## Séance du lundi 28 septembre 2015 D-2015/420

### Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

#### Excusés:

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Bibliothèque de Caudéran. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Demande de subvention à l'Etat au titre du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales. Signature du permis de construire. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite étendre son réseau d'établissements dédiés à la lecture publique et procéder à la construction d'une bibliothèque dans le quartier de Bordeaux Caudéran. Ce nouvel établissement sera situé à l'angle de l'avenue de Lattre de Tassigny et de la rue Domion.

Cet équipement de 1 600 m² environ devrait pouvoir accueillir un espace d'accueil des publics dédiés à la présentation des collections et à l'animation du lieu, une salle d'activités mutualisables, un espace dédié aux services internes (bureaux, traitement des documents, ....), les espaces techniques nécessaires au fonctionnement du lieu et les aménagements intérieurs tels que mobilier et signalétique.

Par délibérations n° D-2014/335 du 23 juin 2014 et D-2014/551 du 27 octobre 2014, vous avez respectivement autorisé Monsieur Le Maire à lancer le concours de maîtrise d'œuvre et désigner comme maîtrise d'oeuvre l' ATELIER D'ARCHITECTURE KING KONG en vue de la construction de cette bibliothèque.

Le montant total de l'opération est estimé à 6 000 000,00 € TTC – valeur Novembre 2013et inclut les frais d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle, coordination travaux et sécurité, santé, études géotechniques), les provisions financières (aléas, révisions) et les travaux de construction et d'aménagement.

La part de l'enveloppe affectée aux travaux s'élève à 4 000 000,00 € HT.

Le maître d'œuvre a remis le 29 juin dernier l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés. Le contenu répond aux spécifications du programme et le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 3 837 000,00 € HT-valeur juin 2015-.

Les services de la DRAC, impliqués dans ce projet dès l'origine, ont informé la Ville que l'Etat était à même de soutenir cet investissement à hauteur de 45 % au titre de la première fraction du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales.

Cette sollicitation se fait sur la base d'une assiette éligible comprenant les études, frais de maîtrise d'œuvre et travaux (hors VRD, mobilier et concessionnaires), soit un budget prévisionnel éligible de 3 696 689,80 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Financeurs	TOTAL HT en €	%
Etat/1 <sup>ère</sup> fraction du concours particulier DGD	1 663 510,41	45
Ville de Bordeaux	2 033 179,39	55
TOTAL H.T.	3 696 689,80	100

Dans le cas où ce cofinancement serait moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif
- autoriser Monsieur le Maire à :
  - √ signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière.
  - √ solliciter la participation financière de l'Etat pour la construction de la Bibliothèque de Caudéran, au titre de la 1 ère fraction du concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt
  - √ signer tout document afférant à ce cofinancement
  - ✓ encaisser ce cofinancement
  - ✓ signer le Permis de Construire pour la construction de la bibliothèque

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 - article 2313.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE